



# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHATS PUBLICS

### ADAPTÉE - AVIS D'ATTRIBUTION

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez  
15 avenue du 11 Novembre  
BP 71  
63600 AMBERT

#### B - Objet de la consultation.

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études techniques et d'opérations de travaux au bénéfice des établissements de la Communauté de communes

Référence : 2023-AFE-202

#### C - Déroulement de la consultation

- Publicité : Plateforme AWS + Site internet + BOAMP ;
- Date et heure limites de réception des plis : 10 juillet 2023 à 10h00 (soit 26 jours de publicité) ;
- Date de la réunion d'analyse et attribution des plis : 19 juillet 2023 à 14h45 ;
- Délai de validité des offres : 120 jours ;
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

#### D - Composition de la commission d'achat publics adaptée

##### D1- Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
MÉNAGER Marc	Vice-Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire

**AR Prefecture**063-200070761-20230719-2023\_ADG\_63-AR  
Reçu le 24/07/2023

ALLÈGRE-CARTIER Stéphanie	Vice-Présidente	Suppléant
RODIER Simon	Vice-Président	Suppléant
PRUNIER Valérie	Vice-Présidente	Suppléant
PINTON Philippe	Vice-Président	Suppléant
FAVERSIENNE Michel	Vice-Président	Suppléant

**D2- Membres à voix consultative :**

Nom et prénom	Qualité
BIDON Martial	Responsable du service patrimoine bâti

**E – Fonctionnement de la commission d'achat publics adaptée**

■ Le quorum est atteint : NON  OUI

La commission .

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'achat publics adaptée : KAFIL Chamseddine

**F – Elimination des offres**

■ Nombre de plis reçus : 6

- Dans les délais : 6
- Hors délais non examinés : 0

## AR Prefecture

063-200070761-20230719-2023\_ADG\_63-AR  
Reçu le 24/07/2023

### ■ Décision de la commission d'appel d'offre relative à l'élimination des offres au regard des règles relatives à la candidature :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

## G - Classement des offres

### ■ Décision de la commission relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission:

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## H - Avis d'attribution

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

- pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

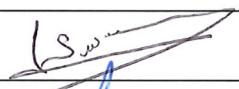
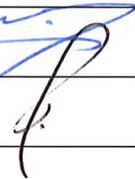
de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**AR Prefecture**063-200070761-20230719-2023\_ADG\_63-AR  
Reçu le 24/07/2023**I – Signature des membres de la commission des achats publics adaptés**

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
Marc MÉNAGER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER (Suppléante)	
Simon RODIER (Suppléant)	
Valérie PRUNIER (Suppléant)	
Philippe PINTON (Suppléante)	
Michel FAVERSIENNE (Suppléant)	